

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 14 janvier 2021	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 622-7870	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les recommandations de la santé publique lors de la pandémie COVID sont respectées par l'établissement.
- Les aires de jeux intérieurs sont invitantes, sécuritaires.
- Le matériel est accessible aux enfants et en quantité suffisante et varié.
- Lors de ma visite, j'ai observé que des bricolage, découpage et collage sont faits avec les enfants.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2021

Date

original signé par
Stacey Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2021

Date